

Fundsmith SICAV – Fundsmith Sustainable Equity Sub-fund

Resumé

Le compartiment Fundsmith Sustainable Equity Sub-fund (le « Compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le Compartiment réalisera un pourcentage minimum d'investissements durables.

Le Compartiment investit dans des entreprises de grande qualité qui sont faiblement exposées aux risques relevant de la durabilité en raison de leur grande qualité et qui présentent également de solides performances environnementales et sociales. Ces caractéristiques sont favorisées en évaluant les participations du Compartiment par rapport à cinq indicateurs environnementaux :

- Total des déchets générés
- Déchets dangereux générés
- Consommation d'eau
- Consommation d'énergie
- Émissions de gaz à effet de serre.

Le Gestionnaire d'investissement utilise les exclusions, l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et l'actionnariat actif dans le cadre de sa stratégie d'investissement pour s'assurer que ces caractéristiques sont respectées et maintenues. Au moins 80 % des actifs du Compartiment sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Au moins 70 % des actifs du Compartiment sont alloués à des investissements durables, à savoir des investissements dans des entreprises qui respectent les évaluations du Gestionnaire d'investissement en matière de bonne gouvernance et d'absence de préjudice significatif et qui démontrent une contribution positive à au moins un des Objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies.

Par le biais de vérifications préalables réalisées en interne, de la recherche, de l'engagement et de sources de données externes, telles que Bloomberg, le Gestionnaire d'investissement se procure les données disponibles les plus récentes pour chaque participation et les surveille au fil du temps. Lorsque les données ne sont pas disponibles, le Gestionnaire d'investissement réalise une estimation interne pour calculer une approximation pour la participation concernée, sur la base du secteur, de l'échelle et de la taille de la participation.

Les entreprises concernées par un investissement du Compartiment font l'objet d'une surveillance relative à leurs principales incidences négatives (« PAI », pour Principal Adverse Impact en anglais) sur les facteurs de durabilité.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour atteindre ses caractéristiques environnementales/sociales.